

COVID-19

Réunion des acteurs du médico-social et du social 17 Mars 2020

1. Présents :

- Uniopss
- FHF
- FEHAP
- Synerpa
- FNADEPA
- AD-PA
- FNAQPA
- FEDESAP
- ADMR
- Cndepah
- Philippe JEANDEL (médecin co)

Pour la DGCS :

Virginie LASSERRE, Cécile TAGLIANA, Marion MATHIEU, Anatole PUISEUX

Absence de la DGC et de la DGOS

2. Ordre du jour

Virginie LASSERRE :

Mesures restrictives qui ont été prise : important de rappeler les règles en vigueur

Gestion d'une boîte mail fonctionnelle qui est compliquée : boîte mail saturée (+ de 300 mails par jour à traiter)

Ordre du jour :

- 1 : la circulation des personnes
- 2 : le sujet des gardes d'enfants
- 3 : les masques
- 4 : les obligations règlementaires
- 5 : les questions RH

Participants : besoin d'éléments sur le confinement en chambre / gestion des décès en EHPAD / la gestion de l'oxygène / les unités dédiées en EHPAD

3. Circulation des personnes

Rappel : mesures de confinement applicables à partir de 12h aujourd'hui.

S'agissant des professionnels des ESMS : ils peuvent continuer à se déplacer en utilisant l'attestation disponible sur le site du ministère de l'intérieur. **[A télécharger sur [cette page](#)]**

- Questions sur la durée de validité de cette attestation : il faut qu'elle puisse être disponible au moins pour 15 jours. Demande d'une mesure d'accompagnement sur cette attestation.
 - ➔ La DGCS ne souhaite pas faire une nouvelle directive spécifique concernant les attestations dérogatoires de sortie pour les professionnels du secteur. Indiquer « service prioritaire auprès des personnes âgées »
- Le SYNERPA a créé un modèle spécifique : circularisation de ce document (cf. PJ)

4. La garde d'enfants

Rappel : garde des enfants en crèche pour les 0/3 ans et pour les écoles maternelles, primaires et au collège : **les personnels des ESMS sont considérés comme des personnels prioritaires**. Le champ social est dans le viseur même si pour le moment il n'y a pas d'instructions spécifiques.

Réactions :

- Beaucoup de directeurs d'écoles ont refusé la prise en charge des enfants des professionnels sur le secteur médico-social. Certains exigent que les deux parents soient soignants ou professionnels considéré comme indispensables pendant la crise.
- Besoin que l'éducation nationale rappelle les règles : besoin de préciser le périmètre précis du personnel concerné
- Besoin de clarifier avec les mairies si les crèches qui doivent rester ouvertes sont celles qui sont à proximité du domicile ou du lieu de travail
 - ➔ **Réponse DGCS** : Il s'agit d'organisations locales, les décisions prises sont prises par le Préfet avec les collectivités locales
- Si le système est saturé il faudra arbitrer entre les professionnels qui peuvent ou non bénéficier de ce système de garde
 - ➔ **Réponse DGCS** : Il n'y a pas de raison que le système soit saturé
Rappel de la doctrine : sont invités à laisser à la crèche les enfants lorsqu'il n'y a aucun autre service de garde disponible pour la famille. Les directeurs de crèche n'iront pas faire des enquêtes pour vérifier...

5. Sur la gestion des masques

Voir CP envoyé hier soir ([ici](#))

- Circuit qui est en train d'être calé plus précisément sur l'approvisionnement des masques. Il sera transmis lorsqu'il sera affiné.
- **Le personnel aura à sa disposition des masques chirurgicaux pour les patients qui présentent des symptômes.** Ils seront fournis par les GHT dont les adresses seront transmises incessamment sous peu
- Pour les SAAD et les SSIAD : circuit de distribution via les officines (justificatif à présenter) mail qui sera envoyé sur ce sujet.

Il faut réserver les masques pour les situations le nécessitant, il s'agit d'une denrée précieuse.

Remarques / échanges :

- Pression de plus en plus forte de la part des soignants. Communication floue. Aujourd'hui les tests ne sont plus tous réalisés : il y a beaucoup de gens qui ne sont plus testés : troubles au sein du personnel, les personnels ne souhaitent plus intervenir auprès des personnes malades de peur qu'elles soient atteintes par le virus.
- Pression inverse : des personnes âgées ne veulent plus être accompagnées par des professionnels qui ne portent pas de masque : risque de saturation du recours aux hospitalisations
- Autre difficulté : on peut être malade sans pour autant présenter les symptômes, les professionnels ne comprennent pas qu'il faille porter des masques uniquement lorsque les cas sont confirmés. D'autant plus lorsque les personnes ne sont plus testées.
- Besoin de 500 000 masques par jour pour les Ehpad (besoin de 0,8 par résident / par jour)
- Besoin d'une instruction qui soit envoyée aux ARS et aux GHT sur les modalités de répartition des masques pour que tout le monde soit servi
- S'il n'y a pas assez de masques pour tout le monde, que faire en système D ? Utiliser les masques périmés ? Les laver ? Utiliser des masques H1N1 ?
 - ➔ **Réponse DGCS :** Il y a une cellule spécifique relative à la gestion et l'approvisionnement des masques au sein de la DGS. Toutes les remarques et questions sont transmises. Des chercheurs travaillent sur la question du recyclage des masques pas de réponse pour le moment
 - ➔ La coordination nationale/régionale est en train d'être mise en place. Il n'y a pas de différenciation entre les établissements qui présentent des cas et ceux qui n'en présentent pas.
- Besoin de transparence sur la gestion des masques et sur le nombre de masques produits
- Besoin que les réseaux sociaux soient utilisés pour diffuser la doctrine relative aux masques : les masques doivent être réservés aux professionnels qui en ont besoin

6. Les obligations réglementaires des ESMS

Les obligations réglementaires vont être assouplies : loi d'habilitation qui est en train d'être écrite qui vise à assouplir les règles qui régissent le fonctionnement des établissements :

- ➔ Déverrouiller les obligations et contraintes qui pèsent sur les ESMS
- ➔ Souhait d'avoir des remontées sur ces contraintes

Premières remontées :

- Evaluation internes / EPRD-ERRD / remplissage des tableaux de bord ANAP / Mission de la cour des comptes / Contrôles ARS en cours /
- Fiche qui va être envoyées spécifiquement sur les contraintes financières

7. Question RH

La DGCS souhaite avoir des remontées sur les difficultés remontées :

Réactions :

- Besoin d'avoir des étudiants disponibles
 - ➔ Réponses DGCS : tous les stages sont autorisés en EHPAD
- Demande d'avoir un encadrement des tarifs des intérimaires
- Demande d'une doctrine dédiée sur le zonage des unités dédiées à la gestion des cas de patients atteints du virus : quelles modalités de mise en place de confinement.
- Besoin d'un confinement en chambre pour les personnes touchées
 - ➔ **Attention** : les solutions évoquées sont des solutions dégradées lorsqu'on n'a pas eu la possibilité de transférer les personnes malades en secteur hospitalier. Il faut que les EHPAD contractent des relations avec le secteur hospitalier et le secteur géronto pour la prise en charge de leurs résidents.
- Besoin d'une clarification de la consigne nationale sur ce sujet
 - ➔ La consigne est de soigner les personnes au domicile tant qu'on le peut : besoin d'avoir une évaluation des chances de rétablissement de la personne. Si la prise en charge est décidée dans l'EHPAD c'est avec les moyens qu'il faut.
 - ➔ Il y a une fiche HAD pour la prise en charge en ville, valable également en établissement. Peut aider à la prise en charge en EHPAD (disponible [ici](#))
- Demande de Claude Jeandel : 3 lignes sanitaires existent (la ligne 1 et 2 sont activées) activer la ligne 3 pour que les EHPAD puisse avoir accès aux hôpitaux.

8. Questions diverses

- Problématique de la coordination entre ARS et CD
- Question de l'oxygène : difficulté à être admis dans les lits : quelle disponibilité de l'oxygène en EHPAD ?
- Quelles instructions sur le confinement en EHPAD ? Si la seule solution est la chambre, comment gérer les personnes qui déambulent ? Besoin de consignes précises.
- Autres questions sur les repas : est-ce qu'on arrête les repas en commun ?
 - ➔ **Réponse DGCS** : éviter les regroupements en commun
- Quid de l'approvisionnement en thermomètre frontaux : réquisitionné.
- Besoin de traiter la question des décès : quid de l'achat des housses mortuaires : besoin d'avoir des consignes claires. Manœuvre complexe et traumatique pour les familles. Stratégie à avoir : les familles peuvent-elles dire venir au revoir aux corps ?
- Quelle continuité d'activité pour les services MJPM
 - ➔ **Réponse DGCS** : note en cours de finalisation
- S'agissant des interrogations relatives aux activités des services addictos :
 - ➔ **Réponse DGCS** : pas vraiment dans l'escarcelle de la DGCS